

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 24 - 26 mars 1997

PROJETS D'INTERVENTION PROLONGÉE EN FAVEUR DE RÉFUGIÉS ET DE PERSONNES DÉPLACÉES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 8 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/97/8/Add.1
25 février 1997
ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET KENYA 4691 (Elarg.3)

(WIS No. KEN 0496103)

Aide alimentaire aux réfugiés somalis et soudanais

Durée du projet	Douze mois
Nombre de bénéficiaires	158 000
Coût total pour le PAM	17 794 324 dollars
Coût des produits alimentaires pour le PAM	9 583 060 dollars
Coût total estimatif	36 455 285 dollars

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur régional: M. Zejjari tel.: 5228-2201

Fonctionnaire principal chargé des opérations: E. Fahmi tel.: 5228-2338

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 5228-2641).



GENERALITES

1. Depuis le début de 1991, le Kenya est le théâtre de l'une des plus importantes opérations en faveur des réfugiés de son histoire. Les conflits civils et militaires qui ont éclaté presque simultanément chez ses voisins, la Somalie et l'Ethiopie, ont contraint près d'un demi-million de réfugiés de ces deux pays à chercher asile au Kenya en 1991 et 1992. Au point culminant de l'afflux, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a reconnu et protégé plus de 420 000 réfugiés installés dans des camps répartis dans tout le Kenya.
2. Le retour progressif à la stabilité en Somalie, en 1993-1994, a tari en grande partie l'afflux des réfugiés provenant de ce pays, et des mesures de réconciliation avec l'Ethiopie ont permis le rapatriement de la plupart des réfugiés éthiopiens au cours de la même période. Par contre, la persistance du conflit dans le sud du Soudan a entraîné une augmentation progressive du nombre des réfugiés soudanais.
3. Actuellement, les réfugiés somalis se trouvent dans les camps de la zone de Dadaab dans le district de Garissa de la province nord-est, située au voisinage de la frontière méridionale de la Somalie, et dans la province côtière de Mombasa, où des réfugiés étaient arrivés en grand nombre par la mer. Les Somalis constituent la grande majorité des réfugiés au Kenya, où ils étaient plus de 300 000 vers la fin de 1992. L'afflux de réfugiés somalis a toutefois fortement diminué depuis le déploiement de l'Opération des Nations Unies en Somalie (UNOSOM) au début de 1993. En octobre 1996, leur nombre était tombé à 120 600 environ. Cette diminution s'explique, entre autres, par le résultat des opérations de dénombrement conduites à la fin de 1993 et au début de 1994.
4. Quelque 70 000 réfugiés éthiopiens ont reçu une aide tout au long de 1992 et 1993. L'effort de rapatriement engagé en 1993 à la suite de l'amélioration de la situation en Ethiopie a permis de réduire considérablement le nombre des réfugiés éthiopiens au Kenya. Ainsi, en octobre 1996, moins de 4 000 réfugiés éthiopiens se trouvaient encore dans les camps placés sous la protection du HCR, soit 2 030 à Kakuma et 1 907 à Dadaab.
5. Dans le sud du Soudan, la situation n'est pas encore propice à une solution favorable pour les réfugiés soudanais. Le nombre de Soudanais qui ont reçu une aide dans les camps de réfugiés n'a cessé de croître au cours des quatre dernières années, passant de 22 000 en 1992 à 65 000 au milieu de 1994. Toutefois, devant le scepticisme général que suscite ce dernier chiffre, considéré comme exagéré en raison principalement des arrivées et des départs constants de réfugiés, phénomène désigné sous le nom de "recyclage", il a été procédé au dénombrement de ces réfugiés dans le principal camp où ils étaient hébergés, Kakuma, tout d'abord en décembre 1994 puis en août 1996. Une réduction spectaculaire du nombre des réfugiés a été enregistrée à ces deux occasions. Le nombre des réfugiés soudanais s'établit actuellement à 30 701, dont 29 043 à Kakuma et 1 658 dans les autres camps.
6. De janvier à septembre 1996, le nombre mensuel total des réfugiés recevant une aide du PAM au Kenya s'est élevé en moyenne à 175 192, ce qui représente une réduction importante par rapport au chiffre de 250 000 initialement prévu pour la phase en cours (IPR 4961 (Elarg.2)). Si 4 000 réfugiés éthiopiens environ se sont portés volontaires pour être rapatriés, les incertitudes qui planent sur la situation en Somalie et dans le sud du Soudan portent à croire que le rapatriement de ces réfugiés a peu de chances de se concrétiser dans le proche avenir. En ce qui concerne les réfugiés de nationalités minoritaires: Ougandais



(546), Zairois (238), Burundais (61), Rwandais (57) et divers (huit), le HCR étudie diverses mesures pour les rapatrier, dont le lancement d'une campagne de sensibilisation, l'examen des cas individuels et la fourniture de conseils concernant les possibilités de rapatriement volontaire.

7. Depuis le début de 1991, le PAM a fourni au total 318 945 tonnes de produits alimentaires de base aux réfugiés accueillis au Kenya, dans le cadre de quatre opérations d'urgence et de quatre interventions prolongées, pour un coût total estimé à 182 427 392 dollars. Ce montant comprend l'engagement approuvé pour la phase en cours (IPR 4961 (Elarg.2)) qui devait couvrir les besoins alimentaires de base et fournir des ressources en espèces jusqu'au 31 décembre 1996. En raison toutefois du contrôle plus strict du nombre de réfugiés et de la réduction des besoins alimentaires qui en a découlé, le reliquat des ressources alimentaires et financières disponibles sera reporté sur 1997. Le PAM a donc procédé à une révision budgétaire visant à prolonger jusqu'au 30 juin 1997 la durée opérationnelle du second élargissement.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT

8. Le 18 décembre 1996, le gouvernement a demandé au PAM de couvrir les besoins alimentaires de tous les réfugiés reconnus par le HCR au Kenya pendant une durée d'un an, soit de juillet 1997 à juin 1998.

MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

9. La fermeture des camps de la zone côtière demandée par le gouvernement au HCR a en grande partie été réalisée par le démantèlement en 1995 des camps d'Utage (48 500 réfugiés) et de Marafa (30 000 réfugiés). En octobre 1996, quelque 11 000 réfugiés, principalement d'origine somalie, se trouvaient encore dans trois camps, à la périphérie de Mombasa. Le HCR prévoit que la fermeture de ces camps (Swaleh Nguru, Jomvu et Hatimy) à la fin de décembre 1996 ou pendant le premier semestre de 1997, aboutira à la réinstallation de ces réfugiés dans les camps de la région de Dadaab. Conformément à la politique gouvernementale, qui est de ne pas favoriser l'intégration des réfugiés dans les communautés locales, le HCR a été encouragé à poursuivre ses efforts afin de rapatrier tous les réfugiés qui se trouvent actuellement au Kenya.
10. Le coût de la prise en charge par le gouvernement des réfugiés reconnus par le HCR au Kenya n'a pas encore été établi. Toutefois, une étude de cas conduite par le PAM en juillet 1996 révèle que, sur la base d'une consommation par tête estimée à 450 kilogrammes de bois de feu par an et cinq litres d'eau par jour pour un effectif alors chiffré à 177 000 réfugiés, le soutien apporté par le gouvernement aux réfugiés peut être évalué à environ 10,5 millions de dollars pour l'année allant de juin 1995 à juillet 1996. Les réfugiés ont droit en outre à des soins médicaux et hospitaliers dont le coût n'a pas été calculé.
11. L'approvisionnement des réfugiés en combustible de cuisson a été insuffisant. Il en est résulté une dégradation de l'environnement, en particulier aux alentours des camps de Dadaab, par suite d'abattages inconsidérés pour la collecte de bois de feu, en violation de claires restrictions gouvernementales à cet égard. La vente d'aliments par les réfugiés pour acheter du bois de feu, entre autres articles non alimentaires dont ils ont besoin, est par ailleurs chose courante. Le HCR redouble donc d'efforts pour identifier d'autres sources de



combustible de cuisson, et notamment la possibilité de faire venir du bois de feu d'autres districts du Kenya. Simultanément, le recours à des poêles solaires ou à des réchauds économes en combustible sera développé dans toute la mesure possible, afin de réduire les prélèvements de bois de feu. A l'appui de ces mesures, le HCR envisage de nommer un spécialiste de l'environnement à son bureau de Nairobi.

12. Le Secrétariat national aux réfugiés (NRS), organisme gouvernemental créé en 1992 au sein du cabinet du Président pour administrer tous les programmes concernant les réfugiés, est devenu un département du Ministère de l'intérieur et du patrimoine national. Le NRS continue, en étroite coordination avec le HCR et le PAM, à fournir l'assistance et le soutien nécessaires aux réfugiés, ainsi que les services de sécurité destinés à assurer la protection du personnel des organismes internationaux de secours, et des convois de vivres et de rapatriés.

EVALUATION DU PAM

13. Une mission conjointe PAM/HCR d'évaluation des besoins s'est rendue au Kenya en novembre 1996 pour examiner la situation générale de la population de réfugiés du point de vue de la situation socio-économique et du ravitaillement. Avant de procéder à cette évaluation, le PAM et le HCR ont commandité deux évaluations de l'économie alimentaire des ménages, soit une dans chacune des principales régions d'accueil des réfugiés dans le pays, c'est-à-dire Kakuma et Dadaab. Ces évaluations ont été confiées à Save the Children Fund du Royaume-Uni (SCF-UK). Les rapports qui en sont issus ont fourni à la mission des informations de base: a) sur la mesure dans laquelle les réfugiés étaient capables de subvenir eux-mêmes à leurs propres besoins alimentaires; b) sur les obstacles entravant la réalisation de l'autosuffisance; et c) sur le niveau approprié de l'aide alimentaire extérieure compte tenu de a) et b). La mission a également eu communication des rapports des enquêtes nutritionnelles récemment établis pour les camps des régions de Kakuma et de Dadaab, respectivement, par l'International Rescue Committee (IRC) et Médecins sans Frontières de Belgique (MSF-B). Au stade de la planification, le PAM a invité la communauté des donateurs de Nairobi à participer à l'exercice conjoint PAM/HCR d'évaluation des besoins. Un fonctionnaire du bureau de l'USAID s'est joint à la mission.
14. L'une des tâches prioritaires du HCR a été de faire concorder les données sur la population de réfugiés au Kenya. Pour résoudre le problème des divergences entre le chiffre des personnes nourries, l'effectif enregistré et la population totale, par camp et par nationalité, on continue de procéder à des dénombrements physiques et à l'enregistrement des réfugiés. Ces divergences sont dues à des enregistrements multiples dans un même camp ou dans plusieurs camps et au gonflement du nombre des personnes à charge mentionnées sur les cartes de rationnement. Pour faire en sorte que le nombre des réfugiés à nourrir soit connu avec le plus d'exactitude possible, un exercice général de revalidation des cartes de rationnement sera exécuté au moins une fois par an ou lorsque l'évolution de la situation le justifiera. Le cas échéant, un dénombrement sera exécuté. Le HCR impliquera le PAM et les autres partenaires de l'exécution dans toutes les phases de ces exercices. Il partagera par ailleurs avec le PAM toutes les données et informations recueillies à l'issue de chacun de ces exercices ou de tout autre qui pourrait être décidé.
15. Pendant que la mission procédait à son évaluation des besoins, un exercice de revalidation des cartes de rationnement a été mené dans les camps de la région de Dadaab. Les résultats obtenus indiquent que la population totale, qui était de 116 895 réfugiés en octobre 1996, dont 49 pour cent de femmes, diminuera de 3,15 pour cent, tombant à 113



325. Cet effectif total, qui a été adopté aux fins de la planification, ne comprend pas 1 907 réfugiés éthiopiens qui se sont portés volontaires pour être rapatriés dans leur pays d'origine et pour lesquels le HCR a entrepris les démarches nécessaires pour faciliter leur rapatriement (voir paragraphe 4). Quant aux statistiques de la population hébergée dans les camps, les données ventilées par sexe indiquant les ménages dirigés par des femmes et le rapport de dépendance économique, demeurent rares et fragmentaires. Un renforcement de la coordination sur le terrain entre les parties concernées (voir paragraphe 45) est nécessaire à cet égard et sera pris en considération à l'occasion de la revalidation.

16. Un exercice de dénombrement et d'enregistrement a été mené à bien en août 1996 à Kakuma, et a abouti à une réduction globale de 33 pour cent de l'effectif de la population de réfugiés. Les femmes représentaient 47 pour cent du nouvel effectif des réfugiés. Avant cet exercice, la population de ce camp était estimée à plus de 50 000 réfugiés au total. Des données sur les ménages vulnérables n'étaient toujours pas disponibles. Toutefois, le HCR prévoit que sa base de données ventilée par sexe sera opérationnelle à la mi-1997. L'exercice conjoint d'évaluation a fait apparaître une augmentation de la population totale installée dans le camp de Kakuma. Pour éviter que le phénomène du recyclage, qui provoque un gonflement des chiffres, ne se reproduise, le HCR renforcera d'urgence ses activités de protection, et notamment les contrôles aux points d'entrée et dans les centres de transit. Déduction faite des 2 030 réfugiés éthiopiens qui ont opté pour le rapatriement volontaire (voir paragraphe 4), l'effectif retenu pour ce camp s'établit à 33 609.
17. Durant l'exécution de cette phase de l'IPR, le HCR, de concert avec le PAM et les ONG concernées, étudiera les modalités appropriées pour réduire sélectivement les rations alimentaires accordées aux réfugiés les moins démunis dans les camps de la région de Dadaab, de façon à ce qu'ils soient moins incités, économiquement, à y rester. En outre, l'approche interorganisations coordonnée nouvellement mise en oeuvre pour la Somalie devrait créer dans ce pays les "facteurs d'attraction" nécessaires pour encourager le rapatriement des réfugiés somalis.
18. La mission a également pris note des conditions de sécheresse qui régnaient dans la province nord-est, ainsi que de l'évaluation conjointe FAO/PAM des récoltes et des disponibilités alimentaires réalisée en octobre/novembre 1996. Les camps de la région de Dadaab étant situés dans cette province, la mission a recommandé que des mesures appropriées soient prises pour que l'aide alimentaire accordée aux réfugiés puisse se substituer ou se superposer à tous secours alimentaires apportés dans le cadre d'une opération d'assistance aux victimes de la sécheresse.
19. Compte tenu de ce qui précède, la mission a adopté aux fins de la planification un effectif de 158 000 réfugiés pour la période allant de juillet 1997 à juin 1998, répartis comme suit:

Camp	Nationalité			Total	Pourcentage de femmes
	Somalis	Soudanais	Divers		
Kakuma	2 121	30 846	642	33 609	47
Camps de la région de Dadaab					
Ifo	34 918	1 125	79	36 122	46
Hagadera	38 289			38 289	50
Dagahaley	38 438	476		38 914	52
Réfugiés provenant de Mombasa à réinstaller	11 000	-	-	11 000	*



Total	124 766	32 447	721	157 934
--------------	----------------	---------------	------------	----------------

* Information non disponible.

ASPECTS NUTRITIONNELS

20. La situation nutritionnelle des réfugiés fait apparaître de manière générale une dégradation notable par rapport aux données recueillies lors de l'enquête de 1995. Cependant, pour la majorité des réfugiés qui ont accès à un revenu, c'est-à-dire ceux qui sont employés par des ONG, qui tiennent un commerce dans les camps et/ou qui reçoivent des fonds de leur famille à l'étranger, la ration distribuée dans le cadre du deuxième élargissement de l'intervention prolongée, qui fournit 1 879 kilocalories par personne et par jour, assure un apport énergétique suffisant. Ces réfugiés, comme de nombreux autres qui ont réussi à installer un jardin potager sur leur concession ou à proximité, complètent leur alimentation par des plantes sauvages, des légumes et des fruits, particulièrement importants comme sources de micronutriments. Ces vivres frais se raréfient toutefois pendant la saison sèche. De surcroît, certains des groupes de réfugiés les plus vulnérables n'ont pas accès à ce type de nourriture.
21. Dans les camps de la région de Dadaab, la situation nutritionnelle des réfugiés fluctue depuis 1993: environ 11 pour cent souffre de malnutrition modérée (correspondant à une valeur inférieure à 80 pour cent du poids pour la taille). L'enquête conduite par MSF-B en août 1996 révèle que si l'on constate une augmentation de cette catégorie (entre 10 et 12 pour cent contre six à neuf pour cent lors de l'enquête de l'année précédente), on n'observe en revanche aucune augmentation significative du taux de malnutrition grave (moins de 70 pour cent du poids pour la taille).
22. Les résultats de l'enquête menée en septembre 1996 dans le camp de Kakuma par les soins de l'International Rescue Committee (IRC) et de la Fédération luthérienne mondiale (FLM) font apparaître une dégradation de l'état nutritionnel, la malnutrition globale (mesurée par le poids pour la taille de la médiane), passant de sept pour cent en septembre 1995 à 10 pour cent. Ces résultats doivent toutefois être interprétés avec prudence car 83 pour cent de la population de ce camp est d'origine Nuer, et les seuils critiques retenus par le Centre national de statistiques sanitaires (NCH) ne s'appliquent pas à la morphologie de cette population.
23. Etant donné la forte incidence de l'anémie à Kakuma et les poussées régulières de scorbut dans la région de Dadaab, les aliments composés seront réintroduits dans l'assortiment alimentaire de la ration générale. Si l'on se reporte à l'incidence passée du scorbut, toutefois, il semble que les aliments composés ne jouent pas un grand rôle dans la prévention ou la réduction de ces poussées. En conséquence, la distribution des aliments composés dans la ration générale sera limitée à la saison sèche, c'est-à-dire de mai à octobre 1997. Pendant les six mois restants, de novembre 1997 à avril 1998, le HCR permettra aux réfugiés d'avoir plus largement accès aux légumes et aux fruits en procédant à des distributions directes ou en encourageant les réfugiés à cultiver des légumes. A cette fin, le HCR étudiera la possibilité d'exploiter davantage les eaux souterraines dans les camps de la région de Dadaab.
24. La production de légumes autour des forages et des points d'eau à Kakuma, en particulier par les femmes, fournit le complément de micronutriments nécessaire, et un peu d'argent



grâce à la vente de légumes à d'autres réfugiés. Les ONG concernées prendront activement en considération la possibilité de développer les activités de production maraîchère grâce à des forages supplémentaires, en consultation et en coordination avec le gouvernement.

Dans un premier temps, les donateurs pourront être sollicités en vue d'apporter leur soutien à une étude d'impact sur l'environnement dans ce camp et aux alentours, afin de déterminer la possibilité d'une exploitation durable de la nappe phréatique.

25. Le problème le plus grave à Kakuma reste cependant la forte prévalence de l'anémie, en particulier dans un groupe d'environ 16 500 écoliers adolescents désignés sous le nom de "mineurs non accompagnés". On a noté que ces garçons vendent habituellement leur ration alimentaire pour se procurer des articles non alimentaires, des fournitures scolaires, ou pour manger au café ou au restaurant. Bien que l'anémie soit récurrente et saisonnière, avec une pointe chez ces écoliers pendant la longue saison sèche (mai-octobre), elle ne se manifeste pas dans les autres groupes de la population qui reçoivent la même ration. Ce problème s'explique peut-être par d'autres facteurs que la ration alimentaire, par exemple le type d'aliment consommé après la vente de la ration, ou la présence de parasites intestinaux qui réduisent l'absorption de fer.
26. La gravité de l'anémie chez les écoliers de Kakuma justifie qu'on leur accorde une allocation alimentaire spéciale en plus de la ration générale. Il s'agira d'aliments composés qui seront cuisinés et servis dans les écoles par les ONG chargées de l'exécution. Etant donné qu'il est important de mesurer l'effet de cette alimentation d'appoint sur la santé et la nutrition, une étude de référence sera exécutée par l'IRC et la FLM avant le début de cette phase d'élargissement afin de déterminer les niveaux actuels d'émaciation et d'hémoglobine chez ces garçons. Cette enquête devrait aussi fournir des informations sur les causes de l'anémie. Trois mois après le début de la distribution des aliments composés, les ONG concernées procéderont à une nouvelle enquête afin de suivre l'état nutritionnel et le niveau d'anémie des garçons. Si la situation ne montrait pas de signes d'amélioration, le PAM suspendrait la distribution de l'allocation supplémentaire et envisagerait avec le HCR d'autres stratégies.
27. Pour répondre aux besoins particuliers des groupes vulnérables au sein de la population de réfugiés, des programmes d'alimentation sélectifs, c'est-à-dire un programme d'alimentation complémentaire (PAC) et un programme d'alimentation thérapeutique (PAT) seront poursuivis. Le PAC sera axé sur les femmes enceintes et les mères allaitantes présentant des signes de malnutrition constatés par le personnel sanitaire des ONG chargées de l'exécution, ainsi que sur les patients tuberculeux. S'agissant des enfants victimes de malnutrition, le PAC couvrira ceux de moins de cinq ans pesant 80 pour cent du poids pour l'âge. Le PAT couvrira ceux du même groupe d'âge pesant moins de 70 pour cent du poids pour l'âge. Le nombre des bénéficiaires du PAC et du PAT ne devrait pas dépasser respectivement 2 000 et 900. Les ONG sanitaires à Dadaab et Kakuma tiendront des statistiques ventilées par sexe de la mortalité et de la morbidité.

RATIONS ET BESOINS ALIMENTAIRES

28. La ration alimentaire quotidienne par personne, y compris les aliments de complément fournis par le HCR, qui sera distribuée aux réfugiés dans le cadre des divers programmes d'alimentation, est indiquée ci-après:



Produit	Rations	Rations	Rations	Groupes spéciaux
	générales	supplémentaires	thérapeutiques	
(grammes)				
Farine de blé	400	-	-	-
Haricots	50	-	-	-
Huile végétale ¹	25	25	70	-
Aliments composés ²	30	225	100	100
Sucre	10	25	50	-
Sel (iodé)	5	-	-	-
Aliments frais (légumes, fruits, etc.) ³	50	-	-	-
Lait écrémé en poudre ³	-	20	-	-
Lait thérapeutique ³	-	-	300	-

¹ Enrichi en vitamine A.

² Enrichi en vitamines et en sels minéraux.

³ Fourni par le HCR.

29. Lorsque des espèces sont disponibles au lieu de produits, le PAM maximise les économies en fournissant des haricots, du sel iodé et du sucre achetés dans le pays et/ou la région. A défaut, le PAM s'efforce d'importer ces produits ainsi que de la farine de blé, de l'huile végétale et des aliments composés qui sont expédiés directement au port de Mombasa. Pour réduire les carences en micronutriments chez les réfugiés, le PAM s'efforcera de fournir de l'huile végétale enrichie en vitamine A et des aliments composés enrichis.

CONSIDERATIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT

30. Bien que de nombreux réfugiés possèdent des compétences dans des domaines tels que l'agriculture, l'élevage et le petit commerce, diverses contraintes telles que la pauvreté en ressources naturelles des régions où ils sont installés, contrecarrent les efforts qu'ils peuvent faire pour devenir autosuffisants et les condamnent à dépendre de l'assistance extérieure.
31. Les principaux programmes d'assistance extérieure dont bénéficient les réfugiés sont le programme de soins et d'entretien du HCR et l'aide alimentaire du PAM. Les ONG participant à l'exécution offrent actuellement certains programmes d'assistance à caractère durable portant notamment sur l'éducation, la création de revenus et la formation professionnelle. A Kakuma, par exemple, Don Bosco/FLM mène des activités de formation à la menuiserie et à la couture, et Radda Barnen dirige le programme éducatif des jardins d'enfants, et des écoles primaires et secondaires. Des programmes du même genre sont mis en oeuvre par CARE (Canada) et l'Office allemand de la coopération technique (GTZ).
32. Les activités de formation professionnelle ont pour but de perfectionner les compétences des réfugiés afin qu'ils trouvent des emplois rémunérés et soient utiles à leur communauté lorsqu'ils rentreront dans leur pays d'origine. La formation au tissage, à la teinture et au crochet a été développée pour les femmes des camps de la région de Dadaab. En 1996, le nombre des inscrits s'est élevé au total à 1 301 (1 018 femmes et 283 hommes). Des projets analogues voient le jour dans le camp de Kakuma, où les groupes féminins, et



particulièrement les éthiopiennes, sont très actifs dans l'organisation de ces activités. A Kakuma, on a enregistré la participation de 1 730 hommes et 875 femmes.

33. Dans la région de Dadaab, quelques activités sont axées sur l'autonomisation des femmes dans le cadre de centres de vie familiale, où sont actuellement exécutés des projets pilotes de création de revenus à petite échelle dans des domaines tels que la confection de vêtements, l'aviculture et l'agriculture en sec. A Kakuma, la formation à la menuiserie, à la savonnerie, à la technologie du papier et à la broderie va se développer. En outre, plusieurs ONG participant à l'exécution ont lancé diverses initiatives visant à assurer la participation des femmes à l'exécution des activités organisées dans les camps. Parmi ces initiatives on peut citer: a) l'éducation à l'autosuffisance; b) les activités de développement communautaire et de renforcement des capacités; c) les programmes intéressant la jeunesse et la culture; et d) la formation aux droits de l'homme pour assurer la protection des femmes.
34. Le renforcement des activités de perfectionnement des compétences et de la formation professionnelle, spécialement dans le cas des femmes, contribuera efficacement à la promotion de l'autodépendance. En ce qui concerne les jeunes filles, le HCR offrira une assistance accrue destinée à développer leur éducation au niveau de l'enseignement primaire et secondaire. A cet égard, une étude comparative entre les sexes sera exécutée conjointement par le PAM et le HCR, dès que possible après l'achèvement de la révision du mémorandum d'accord, afin de recueillir des données de base. Cela permettra d'évaluer l'impact des activités féminines et de l'éducation des jeunes filles, de manière à mettre au point une stratégie future pour l'exécution de programmes renforcés.
35. Les emballages vides des produits alimentaires serviront au soutien et au renforcement des programmes de développement des qualifications, et à la promotion de l'autodépendance. Ces emballages (sacs et bidons plastiques/métalliques d'huile végétale) seront conservés par les ONG participant à l'exécution pour être distribués ultérieurement en vue: a) d'améliorer le bien-être des femmes réfugiées par leur participation accrue aux activités de développement des qualifications, et d'encourager les jeunes filles à s'inscrire à l'école et à fréquenter les cours; b) d'améliorer l'environnement dans le cadre du projet "RESCUE" concernant l'éducation, l'approvisionnement, la conservation et l'utilisation rationnelles de l'énergie, mis en oeuvre par GTZ, dans lequel les réfugiés se chargent de planter des arbres sur leur concession et aux alentours; c) de contribuer aux activités accomplies par les réfugiés dans le cadre des programmes de travaux à forte intensité de main-d'oeuvre réalisés dans les camps; et d) d'assurer les activités de services sociaux et/ou de distribution directe. En collaboration avec le HCR et les ONG participantes, le PAM fixera les modalités concernant la distribution des emballages vides, et notamment les questions relatives au suivi et aux rapports.

MODALITES D'EXECUTION

36. Le HCR assumera la responsabilité globale de toutes les questions et actions concernant les réfugiés, sous l'autorité du Secrétariat national aux réfugiés. Conformément au mémorandum d'accord, le PAM est chargé d'obtenir, de fournir et de livrer tous les produits alimentaires de base, jusqu'aux points de livraison avancés de Kakuma et Dadaab, tandis que le HCR met en oeuvre le programme de soins et d'entretien, et assure la distribution effective des produits alimentaires fournis par le PAM. Le PAM assure le suivi de l'utilisation finale de l'aide alimentaire acheminée dans le cadre du programme du HCR. La coordination de ces activités sera assurée par une équipe de gestion des crises des Nations



Unies, qui comprend des fonctionnaires de tous les organismes opérationnels des Nations Unies et se réunit régulièrement avec des représentants du gouvernement et des principaux donateurs.

37. Le HCR coopère avec de nombreuses organisations qui participent à la distribution des produits alimentaires et à l'exécution du programme multisectoriel de soins et d'entretien. Ces partenaires sont, à Kakuma, la FLM, l'IRC, Radda Barnen, Don Bosco/FLM, CICR/Société de la Croix-rouge kenyane (KRCS) et Jesuit Relief Services, et, dans la région de Dadaab, CARE (Canada), MSF (Belgique), GTZ, la Fondation islamique Al-Haramein, Action Nord-Sud (ANS) et le Conseil national des églises au Kenya.
38. Les produits alimentaires fournis par le PAM sont soit expédiés directement au port de Mombasa soit achetés au Kenya et/ou dans la région. Les produits sont soit stockés dans des entrepôts primaires à Mombasa, dans le cas des expéditions directes, ou dans les entrepôts des fournisseurs, dans le cas des achats locaux/régionaux, soit acheminés immédiatement aux points de livraison avancés.
39. Un Comité de coordination de l'aide alimentaire (CCAA), présidé par le PAM et comprenant des représentants du HCR, du gouvernement, des ONG concernées et de la communauté des donateurs, se réunit chaque mois à Nairobi, pour examiner principalement les questions relatives aux produits alimentaires et pour résoudre les problèmes de transport, d'entreposage et de distribution des produits alimentaires et des articles non alimentaires. Le CCAA examine aussi les prévisions révisées sur la filière des produits alimentaires, les allocations mensuelles de vivres pour chaque camp et les rapports sur les stocks des camps.
40. En coordination avec les services de contrepartie du gouvernement, le HCR et les ONG concernées, le PAM établit des rapports sur l'ensemble de l'opération. Ces rapports se fondent sur les informations fournies: a) par les rapports bimensuels sur les stocks en entrepôts primaires; b) par les rapports mensuels sur les stocks des camps; c) par les plans d'allocations mensuelles des vivres; d) par les rapports mensuels de réception; et e) par les rapports mensuels de situation de l'aide alimentaire. Les données chiffrées fournies dans les rapports portent sur le nombre de réfugiés qui reçoivent des vivres, sur les mouvements et l'utilisation des produits alimentaires, et sur la réception et l'utilisation des articles non alimentaires fournis par le PAM sur une base ad hoc. Les informations qualitatives concernent l'organisation des livraisons et de la distribution, les difficultés opérationnelles rencontrées et les mesures prises pour y remédier, l'évolution prévisible de la situation générale et les mesures de suivi envisagées.
41. Pour apporter de nouvelles améliorations dans les domaines du suivi et des rapports, le PAM et le HCR feront un effort accru en matière de suivi du processus de distribution des produits alimentaires fournis par le PAM, et des articles non alimentaires et des aliments de complément fournis par le HCR (ainsi qu'il est indiqué dans le tableau figurant au paragraphe 28), ainsi que de l'utilisation de ces produits au niveau des ménages. Le PAM renforcera par conséquent sa capacité dans ce domaine, sous réserve que les fonds nécessaires soient disponibles. Il recrutera un assistant pour le suivi de l'aide alimentaire dans chacun des cinq centres de distribution des camps de Kakuma et de la région de Dadaab. Dans la mesure du possible, des candidatures féminines seront recherchées pour ces postes. Le PAM et le HCR aideront les intéressés à se familiariser avec les procédures de suivi énoncées dans les Directives relatives à la distribution des produits, qui doivent être publiées prochainement. Pour améliorer la mise en commun des informations sur la fourniture/distribution des articles non alimentaires du HCR, le HCR remettra au PAM des rapports réguliers sur les articles non alimentaires requis, fournis et distribués. En ce qui



concerne les produits alimentaires, le PAM et le HCR demanderont aux ONG chargées de les distribuer d'augmenter le nombre de femmes réfugiées participant au processus de suivi de la distribution des vivres et de leur donner un rôle plus important, spécialement au point de sortie du couloir/hangar de distribution de façon à leur permettre de participer à la surveillance du pesage de la ration alimentaire individuelle.

42. Pour la distribution de la ration alimentaire générale, tous les camps de réfugiés utilisent le système de distribution au chef de famille. La distribution a lieu sous la responsabilité du HCR et des ONG participantes en un ou plusieurs points centraux des camps. Les vivres sont distribués tous les 15 jours. Tant à Kakuma qu'à Dadaab, les réfugiées participent au processus de distribution des produits alimentaires, principalement en servant les rations. Leur représentation au CCAA est néanmoins minoritaire et elles sont principalement responsables d'informer les réfugiés sur leurs allocations. Par ailleurs, les associations de réfugiées et divers groupes féminins communautaires offrent un lieu de discussion des questions concernant le bien-être des femmes, spécialement dans les camps de Dadaab dans le cadre du projet "femmes victimes de la violence".
43. Des mécanismes ont été mis en place dans chaque camp afin d'assurer que les vivres reçus aux points de livraison avancés soient réceptionnés en bon ordre et avec efficacité. Les réfugiés sont contrôlés à l'entrée du centre de distribution et les cartes de rationnement sont vérifiées par recoupement avec les manifestes d'enregistrement établis par le HCR. Ces manifestes, qui mentionnent le numéro de la carte de rationnement, coché par le représentant de l'ONG responsable à l'entrée du couloir/hangar de distribution, seront officialisés prochainement. Ils seront dûment signés, estampillés et datés par le fonctionnaire compétent du HCR et par celui de l'ONG le jour de la distribution. Ils seront archivés et présentés en cas d'inspection.
44. Toutes les rations alimentaires sont servies au moyen de mesures précalibrées, et des contrôles aléatoires sont effectués avant que les réfugiés ne quittent le centre. Le HCR étudiera d'autres moyens plus précis pour le service des rations de façon à éviter les portions trop ou pas assez abondantes. Le HCR demandera aussi aux ONG participantes de mener auprès des réfugiés, et en particulier des femmes, une action d'information par des moyens illustratifs, afin qu'ils connaissent et comprennent mieux le système d'allocation des rations alimentaires.
45. La coordination et la diffusion de l'information, en particulier au niveau du camp, seront renforcées: a) par la mise en commun d'exemplaires du mémorandum d'accord signé entre le HCR et le PAM, du document du PAM concernant l'intervention en faveur des réfugiés et de toute correspondance avec les ONG participant à l'opération ainsi qu'avec le personnel de contrepartie du gouvernement; b) par l'établissement d'un plan d'action commun définissant les responsabilités et les rôles respectifs de toutes les parties intéressées. Pour améliorer l'effort de coordination, des ateliers seront tenus à Kakuma et à Dadaab, et feront régulièrement l'objet d'un suivi pour évaluer les améliorations obtenues et opérer les éventuels changements nécessaires; et c) par l'affectation d'un fonctionnaire du HCR qui assurera la liaison avec le PAM dans le pays, ainsi que la coordination pour les questions concernant les produits alimentaires.

COÛTS DU PROJET

46. La ventilation des coûts du projet s'établit comme suit:



VENTILATION DES COÛTS DU PROJET
--

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛT POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits¹			
– Farine de blé	23 068	256	5 8
– Huile végétale	1 483	900	1 3
– Légumes secs	2 884	450	1 2
– Sucre	611	410	250 5
– Aliments composés	1 653	450	743 8
– Sel iodé	288	200	57 6
Total partiel produits	29 987		9 5
Transport maritime			2 6
Transport terrestre, entreposage et manutention			3 3
Total partiel coûts opérationnels directs			15 6
B. Coûts de soutien directs (voir détail en annexe)			
Total partiel coûts de soutien directs			983 9
Total, coûts directs			16 6
C. Coûts de soutien indirects (7,1 pour cent du total des coûts directs)			
			1 1
COÛT TOTAL POUR LE PAM			17 7

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé aux fins d'établissement du budget et d'approbation. L'assortiment exact et les quantités effectives de produits à fournir au projet peuvent, comme dans le cas de tous les projets du PAM, varier dans le temps en fonction des vivres dont dispose le PAM et des disponibilités intérieures du pays bénéficiaire.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

47. Le projet est recommandé pour approbation au Conseil d'administration.



ANNEXE

SOUTIEN DIRECT NÉCESSAIRE (dollars)
--

COÛTS POUR LE PAM

Dépenses de personnel	
Personnel international	513 100
Volontaires des Nations Unies	77 400
Consultants internationaux et SSA	20 875
Cadres nationaux	-
Personnel local et temporaire	139 675
Total partiel	751 050
Services de soutien techniques	
Examen préalable du projet/enquête socio-économique	20 000
Evaluation du projet	-
Total partiel	20 000
Voyages et indemnités de subsistance	
Déplacements internationaux	8 000
Déplacements à l'intérieur du pays	38 000
Total partiel	46 000
Dépenses administratives	
Location de bureaux	14 000
Services collectifs	1 560
Communications - général	45 000
Fournitures de bureau	5 000
Réparation et entretien du matériel	6 000
Total partiel	71 560
Véhicules	
Entretien	15 000
Carburant	9 000
Total partiel	24 000
Matériel	
Matériel de communication	7 000
Véhicules (Landcruiser)	25 000
Équipement informatique	16 000
Matériel agricole	-
Matériel d'entreposage	-
Divers (papier pour imprimantes)	7 300
Total partiel	55 300
Articles non alimentaires	
Installations de stockage (entretien)	5 000
Ustensiles de cuisine	-
Semences	-
Dépenses de meunerie	-
Autres (palettes)	5 000
Divers/imprévus	6 000
Total partiel	16 000
TOTAL. DES COÛTS DE SOUTIEN DIRECTS	983 910



